Lettre aux SAINT-RÉMOIS

n°2 - Novembre 2026

AGISSONS ENSEMBLE POUR SAINT-RÉMY



Chères Saint-Rémoises, Chers Saint-Rémois,

Le 15 mars, vous avez été 3 638 habitants à voter, bien plus qu'en 2020, et 48,47 % des suffrages se sont portés sur notre liste. Cent huit voix nous ont séparés de la majorité. Je l'ai accepté. Ce que je n'accepte pas, c'est ce qui a suivi.

Au premier conseil, j'ai demandé la parole pour vous remercier. Elle m'a été refusée. Dans les semaines suivantes, la majorité a fait voter un règlement qui limitait nos questions à deux, lues par le maire lui-même, et sans débat. De plus, bien que ce même règlement indiquât: « Le maire rappelle que pour l'enregistrement vidéo des séances du conseil municipal, les plans larges sont à privilégier », il nous interdisait de filmer. Nos sept élus n'ont obtenu aucun siège dans les comités consultatifs, ni dans les syndicats où se décident l'eau, les déchets et le parc naturel. Quand j'ai fait remarquer en séance que la majorité traitait l'opposition avec agressivité, alors qu'elle avait été élue avec très peu d'avance, le maire a répondu en évoquant son pouvoir de police et des menaces de sanctions.

Il a fallu saisir le préfet pour que la loi soit appliquée à Saint-Rémy. Elle l'est depuis le 25 juin. Je ne le dis pas avec fierté. Une commune ne devrait pas avoir besoin de l'État pour que ses élus puissent poser une question.

Pendant ce temps, deux décisions lourdes ont été prises, dont ni l'une ni l'autre ne vous avait été annoncée pendant la campagne. D'une part, le gymnase de Beauplan et la gestion de la clairière confiés à un opérateur privé de padel malgré une pétition de 797 signataires opposés au projet. D'autre part 52 logements en zone inondable face à l'Envol (ancien terrain du Dr Legros), dont le permis a été déposé en plein été. Vous en lirez le détail dans cette lettre.

Je ne suis pas en colère contre une personne. Je suis en colère contre une manière de faire : décider d'abord, informer ensuite, et traiter en adversaires ceux qui posent des questions. Saint-Rémy mérite mieux. Une commune de 7 700 habitants n'a pas besoin de camps. Elle a besoin qu'on lui dise ce qu'on va faire avant de le faire, et qu'on l'écoute quand elle s'inquiète. C'est ce que nous avons proposé en mars. C'est ce que nous ferons pendant six ans, au conseil, dans les quartiers et dans cette lettre.

Vous nous avez confié un mandat. Nous l'exerçons en votre nom, et nous vous en rendrons compte.

Agissons ensemble pour Saint-Rémy !

Fidèlement, Nathalie Idrissi

REUNION PUBLIQUE

« Agissons Ensemble pour Saint-Rémy », ouverte à tous:

Le mercredi 18 novembre 20h30

à l'ancienne Mairie (1 rue Ditte)

- ***Retour sur les premiers mois de notre mandat***
- ***Réponse à vos questions***
- ***Nos projets à venir***

DEUX DÉCISIONS DONT PERSONNE NE VOUS AVAIT PARLÉ !

Aucune des deux ne figurait dans le programme LORA du 15 mars.



GYMNASE DE BEAUPLAN

Le 25 juin, par 22 voix contre 7, **le conseil a confié le tennis couvert et la gestion de la clairière à un opérateur privé de padel pour trente ans**, jusqu'en 2056, contre 3 600 euros par an et quelques créneaux de padel pour la commune. Une pétition de 797 signatures demandait de garder l'école de tennis. La mairie écrit « aucune activité supprimée ».

Or, dès cette rentrée 2026, le club de tennis se voit délocaliser à Dampierre avec moins de la moitié des créneaux horaires dont elle a besoin pour assurer ses cours sur la période hivernale et les enfants de Jacques Liauzin n'ont plus de gymnase dans leur quartier! Nous n'avons rien contre le padel. Mais pourquoi ce changement ? Le programme du maire indiquait « des terrains de padel, ***en complément du gymnase*** ». Le 19 septembre, **après le vote décisionnel de juin** en conseil municipal, la mairie a organisé un atelier citoyen à Beauplan, sans répondre aux inquiétudes des habitants et en particulier concernant les nuisances sonores faisant l'objet de 200 à 300 contentieux juridiques en France.

Où en sommes-nous aujourd'hui?

A la suite de l'appel d'offre, 3 dossiers de candidatures ont été réceptionnés fin juillet par la mairie.
Un cabinet extérieur a été mandaté pour les analyser et recommander le meilleur candidat.

=> En tant que conseillers municipaux, nous demandons depuis deux mois une communication des éléments de ce dossier, sans réponse favorable.

De : [redacted] <cabinet@ville-st-remv-chevreuse.fr> **Envoyé :** mardi 3 novembre 2026 14:51
À : Hubert SOULE <hsoule@ville-st-remy-chevreuse.fr> **Objet :** RE: Dossiers reçus pour le projet Padel

Monsieur Soule,
Ces documents, tant qu'ils n'ont pas donné lieu à une décision, conservent un caractère préparatoire et ne peuvent, à ce stade, être communiqués. Une délibération est prévue lors du prochain Conseil municipal.
Vous aurez la possibilité de renouveler votre demande après l'adoption de cette délibération. La communication restera alors soumise au respect du secret des affaires.
Cordialement,

[redacted]
Directrice de cabinet

Rappel de la loi: le droit spécifique à l'information des conseillers municipaux, prévu par l'article L. 2121-13 du Code général des collectivités territoriales garantit à tout membre du conseil municipal le droit d'être informé des affaires de la commune faisant l'objet d'une délibération. Ce droit concerne également les documents préparatoires nécessaires à la compréhension d'une affaire qui sera soumise au conseil municipal**. Ici encore, non-respect de la loi et refus de transparence…**

NOUVEAU PROGRAMME IMMOBILIER



Un permis de construire pour 2 immeubles constitués de 52 studios (35 logements sociaux et 17 logements inclusifs), sur le terrain du docteur Legros, face à la Poste, en zone inondable a été déposé le 3 juillet 2026.

=> Nous nous interrogeons sur la pertinence de construire, de cette façon, des logements sociaux à destination de personnes en situation difficile ou de handicap, en zone inondable et déjà inondée par le passé, en arguant que « rien ne l'interdit » puisque l'établissement du plan de prévention des risques inondation (PPRI) est repoussé à 2028.

=> Nous demandons une présentation publique du projet avant toute décision.

NOS ÉCOLES



Saint-Rémy compte cinq écoles et plus de 700 élèves. Deux d'entre elles, Jean-Jaurès et Saint-Exupéry, ont été inondées en octobre 2024. Des travaux ont été faits depuis, mais la reconstruction de Saint-Exupéry, annoncée, n'a toujours pas de date. À Beauplan, les enfants de Jacques-Liauzun font désormais leur sport sans gymnase de quartier.

=> ***Nous avons demandé au conseil municipal du 24 septembre un calendrier et un budget pour Saint-Exupéry, sans réponse.*** Il ne s'agit donc pas d'un sujet prioritaire pour la mairie.

La dotation de la mairie aux écoles de St-Rémy n'a pas été revalorisée depuis plusieurs années, pendant lesquelles le coût de la vie a fortement augmenté.

⇒ ***Nous demandons que soient financées par la mairie les ramettes de papier*** *(ce sont les parents qui ont dû en apporter l'an dernier),* ***que les écoles soient équipées de protections solaires*** *pour anticiper la prochaine canicule,* ***et que l'intimité des petits dans les toilettes soit préservée****, à l'école maternelle de Saint-Exupéry.*



CŒUR DE VILLE PHASE 2

La mairie nous informe **du redémarrage imminent de la phase 2**, deux ans après l'inondation de la phase 1, de ses parkings souterrains et des terrains de la phase 2. Depuis mai, notre maire préside aussi le syndicat de l'Yvette, chargé de nous protéger des crues. C'est une responsabilité qui engage et qui demande de la cohérence dans les décisions prises.

⇒ ***Nous demandons une place de village dessinée avec les habitants, sans construction enterrée***.

CE QUE NOUS AVONS OBTENU DEPUIS MARS

Le règlement du conseil municipal adopté en mars limitait nos questions à deux, lues par le maire et sans débat. Le maire nous interdisait de filmer les séances. Nous avons saisi le préfet des Yvelines. Le 11 juin, la sous-préfecture de Rambouillet a rappelé au maire les règles applicables. Le règlement a été corrigé le 25 juin.

LES SÉANCES DU CONSEIL PEUVENT ÊTRE FILMÉES

NOS QUESTIONS SONT LUES PAR LEUR AUTEUR ET DÉBATTUES

Nous avons voté cette correction, puisqu'elle reprend ce que nous demandions depuis mars. Le courrier de la sous-préfecture est sur notre site.

UN ESPACE D'EXPRESSION DANS TOUS LES SUPPORTS DE LA COMMUNE

La sous-préfecture a aussi rappelé que l'opposition a droit à un espace d'expression dans tous les supports de la commune, site et réseaux sociaux compris, et pas seulement dans le magazine. Cela inclut la lettre du maire.

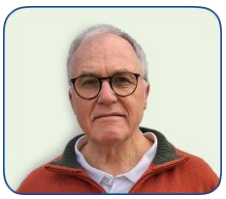
UN LOCAL POUR TRAVAILLER ET VOUS RECEVOIR

Un local nous a été attribué, comme la loi le prévoit. Il nous permettra de vous recevoir aux heures d'ouverture de la mairie.

NOS 7 CONSEILLERS MUNICIPAUX



Nathalie IDRISSI
Conseillère municipale et communautaire
Commission Aménagement du Territoire



Pierre CHOAY
Conseiller municipal et communautaire
Commission Aménagement du Territoire



Hubert SOULE
Conseiller municipal
Commission Vie Locale



Marjorie PORTA
Conseillère municipale
Commission Vie Locale



Dominique VOLLMER
Conseiller municipal
Commission d'Appel d'Offres



Graça LAPIERRE
Conseillère municipale
En cours d'installation



Guillaume LAURENT
Conseiller municipal
En cours d'installation

Mmes Suzanne VANDENDRIESSCHE et Joana NEIVA
se sont investies avec enthousiasme et conviction au sein d'Agissons Ensemble pour Saint-Rémy, animées par l'envie sincère de faire émerger de beaux projets et de contribuer positivement à la vie de notre commune et au bien-être de ses habitants.



Suzanne VANDENDRIESSCHE



Joana NEIVA

Constatant que les possibilités d'action d'une conseillère municipale d'opposition à St Rémy-lès-Chevreuse étaient limitées, elles ont choisi de s'orienter vers de nouvelles missions professionnelles, dans lesquelles elles pourront toutes deux continuer à mettre leur énergie et leurs compétences pédagogiques au service de nos enfants.

Suzanne et Joana restent toujours engagées dans notre équipe et dans notre association.

REJOIGNEZ –NOUS! FAITES UN DON!

« Agissons ensemble pour Saint-Rémy » est une association ouverte à tous les habitants. Elle participe à l'action municipale, recueille vos attentes, informe et propose.

Vous pouvez vous inscrire à notre newsletter sur: www.agissonsensemblepoursaintremy.com

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) …… …. ……..

Adresse: ……

E-mail: …… ……

□ Souhaite adhérer à l'association AESR « Agissons Ensemble pour Saint-Rémy » **(adhésion : 10€/an)**

Signature:

Je souhaite recevoir la lettre d'information:

□ Par voie postale **(frais d'impression: 5€/an)** □ Par e-mail **(gratuit)**

Je joins mon règlement par chèque ci-joint à l'ordre de « Agissons Ensemble pour Saint-Rémy », à retourner à:

AESR, 1, avenue du général Leclerc, 78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

agissonsensemblepoursaintremy@gmail.com www. agissonsensemblepoursaintremy.com